



PRÊCHE A LA LIGNE

La pêche à la noquette de pain



Cette pêche a quelque analogie avec la pêche à la noquette de chénévis, mais elle est plus productive et la confection des noquettes de pain est certainement moins coûteuse que celle des noquettes de chénévis. Les pêcheurs expérimentés, ne veulent plus fabriquer des noquettes, pour leur clientèle. Ils utilisent qu'ils se peuvent faire par leur compte, car les noquettes de chénévis sont souvent fabriquées de matières trop pressurées et sont bien moulées pour fournir beaucoup de petits morceaux, propres à constituer de bonnes noquettes, et surtout par la pose du fil d'attente est un travail difficile.

La noquette de pain se confectionne avec de la farine de pain blanc, on y ajoute un peu de sel, on roule avec les doigts les noquettes bien serrées. On traverse ensuite chaque noquette avec une aiguille de fil blanc que l'on serre très juste par un double nœud.

Trois recommandations à faire pour pêcher à la noquette de pain : 1° Faire sécher le fil car la noquette se détache plus facilement ; 2° Bien serrer le fil car la noquette se détache plus facilement ; 3° Faire sécher les noquettes un jour avant de les utiliser.

Plus elles sont sèches et dures au moment d'être utilisées, mieux cela vaut. Quinze jours de séchage à l'air ne sont pas de trop pour obtenir des noquettes dures et résistantes à l'immersion de plus d'une heure, et permettant de capturer plusieurs poissons. On ne se sert que d'un hameçon blanc et d'un flotteur très sensible et élastique pour la pêche à la noquette de pain. Comme pour elle également, on cherche à régler la profondeur à laquelle on pêche avec celle qui évolue le plus de carons, en visite sur la place amorce.

Il ne faut cependant pas omettre de faire quelques noquettes sur les bords de temps à autre, car c'est la souvent que l'on capture les plus belles pièces. A la noquette de chénévis, c'est de cette façon qu'il convient de pêcher, car elle est plus productive et plus résistante sur le fond d'un trois doigts environ.

Mais contrairement à ce que beaucoup de pêcheurs pensent, ce n'est pas en pêchant à la noquette de pain que l'on peut capturer plus facilement des poissons plus gros. On ne prendra le plus de poisson mais bien en pêchant avec un hameçon un peu plus fort que la noquette et permettant d'attraper un poisson de grand calibre.

Beaucoup de pêcheurs montent aujourd'hui leurs corps de ligne en gut. Il existe un moyen très simple de prolonger la durée des corps de ligne en gut. On peut y arriver en partant de la paraffine fondue à l'eau : c'est de la paraffine.

Fondrez un peu de paraffine dans un petit récipient bien large, et laissez-la fondre à feu doux de préférence au bain-marie. Vers 3 degrés la paraffine fond et on y fait tremper rapidement le corps de ligne en gut pendant une dizaine de minutes. On le retire et on le laisse sécher sur un petit support. Il ne reste plus, au moment de la servir, qu'à le rouler pour la confection de Hennes et d'être prêt à servir.

On ne fait pas de paraffine dans un petit récipient bien large, et laissez-la fondre à feu doux de préférence au bain-marie. Vers 3 degrés la paraffine fond et on y fait tremper rapidement le corps de ligne en gut pendant une dizaine de minutes. On le retire et on le laisse sécher sur un petit support. Il ne reste plus, au moment de la servir, qu'à le rouler pour la confection de Hennes et d'être prêt à servir.

On ne fait pas de paraffine dans un petit récipient bien large, et laissez-la fondre à feu doux de préférence au bain-marie. Vers 3 degrés la paraffine fond et on y fait tremper rapidement le corps de ligne en gut pendant une dizaine de minutes. On le retire et on le laisse sécher sur un petit support. Il ne reste plus, au moment de la servir, qu'à le rouler pour la confection de Hennes et d'être prêt à servir.

On ne fait pas de paraffine dans un petit récipient bien large, et laissez-la fondre à feu doux de préférence au bain-marie. Vers 3 degrés la paraffine fond et on y fait tremper rapidement le corps de ligne en gut pendant une dizaine de minutes. On le retire et on le laisse sécher sur un petit support. Il ne reste plus, au moment de la servir, qu'à le rouler pour la confection de Hennes et d'être prêt à servir.

On ne fait pas de paraffine dans un petit récipient bien large, et laissez-la fondre à feu doux de préférence au bain-marie. Vers 3 degrés la paraffine fond et on y fait tremper rapidement le corps de ligne en gut pendant une dizaine de minutes. On le retire et on le laisse sécher sur un petit support. Il ne reste plus, au moment de la servir, qu'à le rouler pour la confection de Hennes et d'être prêt à servir.

On ne fait pas de paraffine dans un petit récipient bien large, et laissez-la fondre à feu doux de préférence au bain-marie. Vers 3 degrés la paraffine fond et on y fait tremper rapidement le corps de ligne en gut pendant une dizaine de minutes. On le retire et on le laisse sécher sur un petit support. Il ne reste plus, au moment de la servir, qu'à le rouler pour la confection de Hennes et d'être prêt à servir.

On ne fait pas de paraffine dans un petit récipient bien large, et laissez-la fondre à feu doux de préférence au bain-marie. Vers 3 degrés la paraffine fond et on y fait tremper rapidement le corps de ligne en gut pendant une dizaine de minutes. On le retire et on le laisse sécher sur un petit support. Il ne reste plus, au moment de la servir, qu'à le rouler pour la confection de Hennes et d'être prêt à servir.

En vente aujourd'hui

Les Sports du Nord

Contenant cette semaine : Les photos des différentes phases du « Circuit Cycliste de Lille », organisés par le Réveil du Nord ; l'équipe de football de la Ligue du Nord.

Les informations sur les courses cyclistes de la semaine : Le Circuit de l'Avesnois, organisé par le « Réveil du Nord » ; le V.T. Paris-Lille le Grand Prix V.T. à Hazebrouck, Lille-La Bassée et retour ; Grand Prix Thierry-Lux à Boulogne, le Velodrome des « Ressait » à Arras ; le Grand Prix H. Devred à Amiens, etc. ; sur la V.T. Circuit fédéral des villes : Lille, Roubaix, Tourcoing ; sur les matches de dienne ; la Coupe du Nord des Juniors ; football : S.C. Tourcoing-S.C. La Bassée ; championnat de la Ligue du Nord de la 3^e division territoriale ; les poules d'excursion, etc. ; sur les réunions hippiques, etc.

Les articles sur le football ; sur l'athlétisme ; sur le cyclisme ; sur le jeu de paume, etc.

Les pelotes et les charges dans les diverses chroniques.

Les Sports du Nord

Le grand organe régional d'informations sportives, six pages, trois couleurs, de coûte que.

25 CENTIMES

trois fois, soit au total 70 kilomètres. Elle obtint un grand succès, classant au 1^{er} comme au 2^e et au 3^e : C. LALONDE ; au 4^e : L. LEBLANC ; au 5^e : J. LEBLANC ; au 6^e : J. LEBLANC ; au 7^e : J. LEBLANC ; au 8^e : J. LEBLANC ; au 9^e : J. LEBLANC ; au 10^e : J. LEBLANC ; au 11^e : J. LEBLANC ; au 12^e : J. LEBLANC ; au 13^e : J. LEBLANC ; au 14^e : J. LEBLANC ; au 15^e : J. LEBLANC ; au 16^e : J. LEBLANC ; au 17^e : J. LEBLANC ; au 18^e : J. LEBLANC ; au 19^e : J. LEBLANC ; au 20^e : J. LEBLANC ; au 21^e : J. LEBLANC ; au 22^e : J. LEBLANC ; au 23^e : J. LEBLANC ; au 24^e : J. LEBLANC ; au 25^e : J. LEBLANC ; au 26^e : J. LEBLANC ; au 27^e : J. LEBLANC ; au 28^e : J. LEBLANC ; au 29^e : J. LEBLANC ; au 30^e : J. LEBLANC ; au 31^e : J. LEBLANC ; au 32^e : J. LEBLANC ; au 33^e : J. LEBLANC ; au 34^e : J. LEBLANC ; au 35^e : J. LEBLANC ; au 36^e : J. LEBLANC ; au 37^e : J. LEBLANC ; au 38^e : J. LEBLANC ; au 39^e : J. LEBLANC ; au 40^e : J. LEBLANC ; au 41^e : J. LEBLANC ; au 42^e : J. LEBLANC ; au 43^e : J. LEBLANC ; au 44^e : J. LEBLANC ; au 45^e : J. LEBLANC ; au 46^e : J. LEBLANC ; au 47^e : J. LEBLANC ; au 48^e : J. LEBLANC ; au 49^e : J. LEBLANC ; au 50^e : J. LEBLANC ; au 51^e : J. LEBLANC ; au 52^e : J. LEBLANC ; au 53^e : J. LEBLANC ; au 54^e : J. LEBLANC ; au 55^e : J. LEBLANC ; au 56^e : J. LEBLANC ; au 57^e : J. LEBLANC ; au 58^e : J. LEBLANC ; au 59^e : J. LEBLANC ; au 60^e : J. LEBLANC ; au 61^e : J. LEBLANC ; au 62^e : J. LEBLANC ; au 63^e : J. LEBLANC ; au 64^e : J. LEBLANC ; au 65^e : J. LEBLANC ; au 66^e : J. LEBLANC ; au 67^e : J. LEBLANC ; au 68^e : J. LEBLANC ; au 69^e : J. LEBLANC ; au 70^e : J. LEBLANC ; au 71^e : J. LEBLANC ; au 72^e : J. LEBLANC ; au 73^e : J. LEBLANC ; au 74^e : J. LEBLANC ; au 75^e : J. LEBLANC ; au 76^e : J. LEBLANC ; au 77^e : J. LEBLANC ; au 78^e : J. LEBLANC ; au 79^e : J. LEBLANC ; au 80^e : J. LEBLANC ; au 81^e : J. LEBLANC ; au 82^e : J. LEBLANC ; au 83^e : J. LEBLANC ; au 84^e : J. LEBLANC ; au 85^e : J. LEBLANC ; au 86^e : J. LEBLANC ; au 87^e : J. LEBLANC ; au 88^e : J. LEBLANC ; au 89^e : J. LEBLANC ; au 90^e : J. LEBLANC ; au 91^e : J. LEBLANC ; au 92^e : J. LEBLANC ; au 93^e : J. LEBLANC ; au 94^e : J. LEBLANC ; au 95^e : J. LEBLANC ; au 96^e : J. LEBLANC ; au 97^e : J. LEBLANC ; au 98^e : J. LEBLANC ; au 99^e : J. LEBLANC ; au 100^e : J. LEBLANC ; au 101^e : J. LEBLANC ; au 102^e : J. LEBLANC ; au 103^e : J. LEBLANC ; au 104^e : J. LEBLANC ; au 105^e : J. LEBLANC ; au 106^e : J. LEBLANC ; au 107^e : J. LEBLANC ; au 108^e : J. LEBLANC ; au 109^e : J. LEBLANC ; au 110^e : J. LEBLANC ; au 111^e : J. LEBLANC ; au 112^e : J. LEBLANC ; au 113^e : J. LEBLANC ; au 114^e : J. LEBLANC ; au 115^e : J. LEBLANC ; au 116^e : J. LEBLANC ; au 117^e : J. LEBLANC ; au 118^e : J. LEBLANC ; au 119^e : J. LEBLANC ; au 120^e : J. LEBLANC ; au 121^e : J. LEBLANC ; au 122^e : J. LEBLANC ; au 123^e : J. LEBLANC ; au 124^e : J. LEBLANC ; au 125^e : J. LEBLANC ; au 126^e : J. LEBLANC ; au 127^e : J. LEBLANC ; au 128^e : J. LEBLANC ; au 129^e : J. LEBLANC ; au 130^e : J. LEBLANC ; au 131^e : J. LEBLANC ; au 132^e : J. LEBLANC ; au 133^e : J. LEBLANC ; au 134^e : J. LEBLANC ; au 135^e : J. LEBLANC ; au 136^e : J. LEBLANC ; au 137^e : J. LEBLANC ; au 138^e : J. LEBLANC ; au 139^e : J. LEBLANC ; au 140^e : J. LEBLANC ; au 141^e : J. LEBLANC ; au 142^e : J. LEBLANC ; au 143^e : J. LEBLANC ; au 144^e : J. LEBLANC ; au 145^e : J. LEBLANC ; au 146^e : J. LEBLANC ; au 147^e : J. LEBLANC ; au 148^e : J. LEBLANC ; au 149^e : J. LEBLANC ; au 150^e : J. LEBLANC ; au 151^e : J. LEBLANC ; au 152^e : J. LEBLANC ; au 153^e : J. LEBLANC ; au 154^e : J. LEBLANC ; au 155^e : J. LEBLANC ; au 156^e : J. LEBLANC ; au 157^e : J. LEBLANC ; au 158^e : J. LEBLANC ; au 159^e : J. LEBLANC ; au 160^e : J. LEBLANC ; au 161^e : J. LEBLANC ; au 162^e : J. LEBLANC ; au 163^e : J. LEBLANC ; au 164^e : J. LEBLANC ; au 165^e : J. LEBLANC ; au 166^e : J. LEBLANC ; au 167^e : J. LEBLANC ; au 168^e : J. LEBLANC ; au 169^e : J. LEBLANC ; au 170^e : J. LEBLANC ; au 171^e : J. LEBLANC ; au 172^e : J. LEBLANC ; au 173^e : J. LEBLANC ; au 174^e : J. LEBLANC ; au 175^e : J. LEBLANC ; au 176^e : J. LEBLANC ; au 177^e : J. LEBLANC ; au 178^e : J. LEBLANC ; au 179^e : J. LEBLANC ; au 180^e : J. LEBLANC ; au 181^e : J. LEBLANC ; au 182^e : J. LEBLANC ; au 183^e : J. LEBLANC ; au 184^e : J. LEBLANC ; au 185^e : J. LEBLANC ; au 186^e : J. LEBLANC ; au 187^e : J. LEBLANC ; au 188^e : J. LEBLANC ; au 189^e : J. LEBLANC ; au 190^e : J. LEBLANC ; au 191^e : J. LEBLANC ; au 192^e : J. LEBLANC ; au 193^e : J. LEBLANC ; au 194^e : J. LEBLANC ; au 195^e : J. LEBLANC ; au 196^e : J. LEBLANC ; au 197^e : J. LEBLANC ; au 198^e : J. LEBLANC ; au 199^e : J. LEBLANC ; au 200^e : J. LEBLANC ; au 201^e : J. LEBLANC ; au 202^e : J. LEBLANC ; au 203^e : J. LEBLANC ; au 204^e : J. LEBLANC ; au 205^e : J. LEBLANC ; au 206^e : J. LEBLANC ; au 207^e : J. LEBLANC ; au 208^e : J. LEBLANC ; au 209^e : J. LEBLANC ; au 210^e : J. LEBLANC ; au 211^e : J. LEBLANC ; au 212^e : J. LEBLANC ; au 213^e : J. LEBLANC ; au 214^e : J. LEBLANC ; au 215^e : J. LEBLANC ; au 216^e : J. LEBLANC ; au 217^e : J. LEBLANC ; au 218^e : J. LEBLANC ; au 219^e : J. LEBLANC ; au 220^e : J. LEBLANC ; au 221^e : J. LEBLANC ; au 222^e : J. LEBLANC ; au 223^e : J. LEBLANC ; au 224^e : J. LEBLANC ; au 225^e : J. LEBLANC ; au 226^e : J. LEBLANC ; au 227^e : J. LEBLANC ; au 228^e : J. LEBLANC ; au 229^e : J. LEBLANC ; au 230^e : J. LEBLANC ; au 231^e : J. LEBLANC ; au 232^e : J. LEBLANC ; au 233^e : J. LEBLANC ; au 234^e : J. LEBLANC ; au 235^e : J. LEBLANC ; au 236^e : J. LEBLANC ; au 237^e : J. LEBLANC ; au 238^e : J. LEBLANC ; au 239^e : J. LEBLANC ; au 240^e : J. LEBLANC ; au 241^e : J. LEBLANC ; au 242^e : J. LEBLANC ; au 243^e : J. LEBLANC ; au 244^e : J. LEBLANC ; au 245^e : J. LEBLANC ; au 246^e : J. LEBLANC ; au 247^e : J. LEBLANC ; au 248^e : J. LEBLANC ; au 249^e : J. LEBLANC ; au 250^e : J. LEBLANC ; au 251^e : J. LEBLANC ; au 252^e : J. LEBLANC ; au 253^e : J. LEBLANC ; au 254^e : J. LEBLANC ; au 255^e : J. LEBLANC ; au 256^e : J. LEBLANC ; au 257^e : J. LEBLANC ; au 258^e : J. LEBLANC ; au 259^e : J. LEBLANC ; au 260^e : J. LEBLANC ; au 261^e : J. LEBLANC ; au 262^e : J. LEBLANC ; au 263^e : J. LEBLANC ; au 264^e : J. LEBLANC ; au 265^e : J. LEBLANC ; au 266^e : J. LEBLANC ; au 267^e : J. LEBLANC ; au 268^e : J. LEBLANC ; au 269^e : J. LEBLANC ; au 270^e : J. LEBLANC ; au 271^e : J. LEBLANC ; au 272^e : J. LEBLANC ; au 273^e : J. LEBLANC ; au 274^e : J. LEBLANC ; au 275^e : J. LEBLANC ; au 276^e : J. LEBLANC ; au 277^e : J. LEBLANC ; au 278^e : J. LEBLANC ; au 279^e : J. LEBLANC ; au 280^e : J. LEBLANC ; au 281^e : J. LEBLANC ; au 282^e : J. LEBLANC ; au 283^e : J. LEBLANC ; au 284^e : J. LEBLANC ; au 285^e : J. LEBLANC ; au 286^e : J. LEBLANC ; au 287^e : J. LEBLANC ; au 288^e : J. LEBLANC ; au 289^e : J. LEBLANC ; au 290^e : J. LEBLANC ; au 291^e : J. LEBLANC ; au 292^e : J. LEBLANC ; au 293^e : J. LEBLANC ; au 294^e : J. LEBLANC ; au 295^e : J. LEBLANC ; au 296^e : J. LEBLANC ; au 297^e : J. LEBLANC ; au 298^e : J. LEBLANC ; au 299^e : J. LEBLANC ; au 300^e : J. LEBLANC ; au 301^e : J. LEBLANC ; au 302^e : J. LEBLANC ; au 303^e : J. LEBLANC ; au 304^e : J. LEBLANC ; au 305^e : J. LEBLANC ; au 306^e : J. LEBLANC ; au 307^e : J. LEBLANC ; au 308^e : J. LEBLANC ; au 309^e : J. LEBLANC ; au 310^e : J. LEBLANC ; au 311^e : J. LEBLANC ; au 312^e : J. LEBLANC ; au 313^e : J. LEBLANC ; au 314^e : J. LEBLANC ; au 315^e : J. LEBLANC ; au 316^e : J. LEBLANC ; au 317^e : J. LEBLANC ; au 318^e : J. LEBLANC ; au 319^e : J. LEBLANC ; au 320^e : J. LEBLANC ; au 321^e : J. LEBLANC ; au 322^e : J. LEBLANC ; au 323^e : J. LEBLANC ; au 324^e : J. LEBLANC ; au 325^e : J. LEBLANC ; au 326^e : J. LEBLANC ; au 327^e : J. LEBLANC ; au 328^e : J. LEBLANC ; au 329^e : J. LEBLANC ; au 330^e : J. LEBLANC ; au 331^e : J. LEBLANC ; au 332^e : J. LEBLANC ; au 333^e : J. LEBLANC ; au 334^e : J. LEBLANC ; au 335^e : J. LEBLANC ; au 336^e : J. LEBLANC ; au 337^e : J. LEBLANC ; au 338^e : J. LEBLANC ; au 339^e : J. LEBLANC ; au 340^e : J. LEBLANC ; au 341^e : J. LEBLANC ; au 342^e : J. LEBLANC ; au 343^e : J. LEBLANC ; au 344^e : J. LEBLANC ; au 345^e : J. LEBLANC ; au 346^e : J. LEBLANC ; au 347^e : J. LEBLANC ; au 348^e : J. LEBLANC ; au 349^e : J. LEBLANC ; au 350^e : J. LEBLANC ; au 351^e : J. LEBLANC ; au 352^e : J. LEBLANC ; au 353^e : J. LEBLANC ; au 354^e : J. LEBLANC ; au 355^e : J. LEBLANC ; au 356^e : J. LEBLANC ; au 357^e : J. LEBLANC ; au 358^e : J. LEBLANC ; au 359^e : J. LEBLANC ; au 360^e : J. LEBLANC ; au 361^e : J. LEBLANC ; au 362^e : J. LEBLANC ; au 363^e : J. LEBLANC ; au 364^e : J. LEBLANC ; au 365^e : J. LEBLANC ; au 366^e : J. LEBLANC ; au 367^e : J. LEBLANC ; au 368^e : J. LEBLANC ; au 369^e : J. LEBLANC ; au 370^e : J. LEBLANC ; au 371^e : J. LEBLANC ; au 372^e : J. LEBLANC ; au 373^e : J. LEBLANC ; au 374^e : J. LEBLANC ; au 375^e : J. LEBLANC ; au 376^e : J. LEBLANC ; au 377^e : J. LEBLANC ; au 378^e : J. LEBLANC ; au 379^e : J. LEBLANC ; au 380^e : J. LEBLANC ; au 381^e : J. LEBLANC ; au 382^e : J. LEBLANC ; au 383^e : J. LEBLANC ; au 384^e : J. LEBLANC ; au 385^e : J. LEBLANC ; au 386^e : J. LEBLANC ; au 387^e : J. LEBLANC ; au 388^e : J. LEBLANC ; au 389^e : J. LEBLANC ; au 390^e : J. LEBLANC ; au 391^e : J. LEBLANC ; au 392^e : J. LEBLANC ; au 393^e : J. LEBLANC ; au 394^e : J. LEBLANC ; au 395^e : J. LEBLANC ; au 396^e : J. LEBLANC ; au 397^e : J. LEBLANC ; au 398^e : J. LEBLANC ; au 399^e : J. LEBLANC ; au 400^e : J. LEBLANC ; au 401^e : J. LEBLANC ; au 402^e : J. LEBLANC ; au 403^e : J. LEBLANC ; au 404^e : J. LEBLANC ; au 405^e : J. LEBLANC ; au 406^e : J. LEBLANC ; au 407^e : J. LEBLANC ; au 408^e : J. LEBLANC ; au 409^e : J. LEBLANC ; au 410^e : J. LEBLANC ; au 411^e : J. LEBLANC ; au 412^e : J. LEBLANC ; au 413^e : J. LEBLANC ; au 414^e : J. LEBLANC ; au 415^e : J. LEBLANC ; au 416^e : J. LEBLANC ; au 417^e : J. LEBLANC ; au 418^e : J. LEBLANC ; au 419^e : J. LEBLANC ; au 420^e : J. LEBLANC ; au 421^e : J. LEBLANC ; au 422^e : J. LEBLANC ; au 423^e : J. LEBLANC ; au 424^e : J. LEBLANC ; au 425^e : J. LEBLANC ; au 426^e : J. LEBLANC ; au 427^e : J. LEBLANC ; au 428^e : J. LEBLANC ; au 429^e : J. LEBLANC ; au 430^e : J. LEBLANC ; au 431^e : J. LEBLANC ; au 432^e : J. LEBLANC ; au 433^e : J. LEBLANC ; au 434^e : J. LEBLANC ; au 435^e : J. LEBLANC ; au 436^e : J. LEBLANC ; au 437^e : J. LEBLANC ; au 438^e : J. LEBLANC ; au 439^e : J. LEBLANC ; au 440^e : J. LEBLANC ; au 441^e : J. LEBLANC ; au 442^e : J. LEBLANC ; au 443^e : J. LEBLANC ; au 444^e : J. LEBLANC ; au 445^e : J. LEBLANC ; au 446^e : J. LEBLANC ; au 447^e : J. LEBLANC ; au 448^e : J. LEBLANC ; au 449^e : J. LEBLANC ; au 450^e : J. LEBLANC ; au 451^e : J. LEBLANC ; au 452^e : J. LEBLANC ; au 453^e : J. LEBLANC ; au 454^e : J. LEBLANC ; au 455^e : J. LEBLANC ; au 456^e : J. LEBLANC ; au 457^e : J. LEBLANC ; au 458^e : J. LEBLANC ; au 459^e : J. LEBLANC ; au 460^e : J. LEBLANC ; au 461^e : J. LEBLANC ; au 462^e : J. LEBLANC ; au 463^e : J. LEBLANC ; au 464^e : J. LEBLANC ; au 465^e : J. LEBLANC ; au 466^e : J. LEBLANC ; au 467^e : J. LEBLANC ; au 468^e : J. LEBLANC ; au 469^e : J. LEBLANC ; au 470^e : J. LEBLANC ; au 471^e : J. LEBLANC ; au 472^e : J. LEBLANC ; au 473^e : J. LEBLANC ; au 474^e : J. LEBLANC ; au 475^e : J. LEBLANC ; au 476^e : J. LEBLANC ; au 477^e : J. LEBLANC ; au 478^e : J. LEBLANC ; au 479^e : J. LEBLANC ; au 480^e : J. LEBLANC ; au 481^e : J. LEBLANC ; au 482^e : J. LEBLANC ; au 483^e : J. LEBLANC ; au 484^e : J. LEBLANC ; au 485^e : J. LEBLANC ; au 486^e : J. LEBLANC ; au 487^e : J. LEBLANC ; au 488^e : J. LEBLANC ; au 489^e : J. LEBLANC ; au 490^e : J. LEBLANC ; au 491^e : J. LEBLANC ; au 492^e : J. LEBLANC ; au 493^e : J. LEBLANC ; au 494^e : J. LEBLANC ; au 495^e : J. LEBLANC ; au 496^e : J. LEBLANC ; au 497^e : J. LEBLANC ; au 498^e : J. LEBLANC ; au 499^e : J. LEBLANC ; au 500^e : J. LEBLANC ; au 501^e : J. LEBLANC ; au 502^e : J. LEBLANC ; au 503^e : J. LEBLANC ; au 504^e : J. LEBLANC ; au 505^e : J. LEBLANC ; au 506^e : J. LEBLANC ; au 507^e : J. LEBLANC ; au 508^e : J. LEBLANC ; au 509^e : J. LEBLANC ; au 510^e : J. LEBLANC ; au 511^e : J. LEBLANC ; au 512^e : J. LEBLANC ; au 513^e : J. LEBLANC ; au 514^e : J. LEBLANC ; au 515^e : J. LEBLANC ; au 516^e : J. LEBLANC ; au 517^e : J. LEBLANC ; au 518^e : J. LEBLANC ; au 519^e : J. LEBLANC ; au 520^e : J. LEBLANC ; au 521^e : J. LEBLANC ; au 522^e : J. LEBLANC